
COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE du 3 mai 2021

Ce lundi 3 mai, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni en commission permanente. Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance, avant-dernière avant les élections de Juin.

Solidarité, insertion et accès aux droits

Insertion

Le Département apporte un soin particulier dans le suivi des jeunes déscolarisés. Il leur propose à travers le financement d'associations intermédiaires (Activ'emploi, Archer 07 et Tremplin) et en coordination avec l'association départementale de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (ADSEA) des chantiers éducatifs. Le but est de les amener à côtoyer ponctuellement le monde du travail lors de missions de courte durée encadrés par des éducateurs spécialisés. Aide de 40 000 €. Dossier porté par Denis Duchamp.

Solidarité

Le secteur médico-social reste en première ligne dans la gestion de la crise Covid. C'est un rapport extrêmement important souligne le président Laurent Ughetto. Le Département apporte un soutien concret aux structures non médicalisées. Ainsi après une aide de 139 000 € attribuée à 51 établissements début 2021 pour faire face au surcoût lié à l'achat d'équipements, 125 000 € sont apportés à 6 organismes pour financer le renfort en personnel dans le cadre des contrats parcours emploi compétence (PEC). Dossier porté par Martine Finiels.

Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Education

Dans le cadre de la loi Falloux les collèges privés peuvent bénéficier des collectivités territoriales des subventions d'investissement. En la matière le président a rappelé la démarche volontariste de la collectivité pour soutenir financièrement ces établissements. Cette année une subvention de 710 000 € est attribuée pour 13 collèges privés ardéchois. Dossier porté par Stéphanie Barbato.

Culture

Le Département continue d'accompagner financièrement les structures culturelles non conventionnées. Elles représentent un maillage fin du territoire et permettent de créer du lien social tout au long de l'année. Cela va du spectacle vivant aux arts visuels en passant par le patrimoine, l'archéologie et les livres. Cette année près de 154 000 € sont destinés à 62 projets que le Département veut créatifs et accessibles au plus grand nombre. Dossier porté par Olivier Pévèrelli.

Vie associative

Il n'est plus besoin de démontrer le rôle crucial du tissu associatif ardéchois. Les centres sociaux culturels, MJC, espaces de vie sociale participent à l'animation locale et dynamisent le territoire. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges indispensables au service de tous et particulièrement des plus jeunes. Près de 244 000 € sont apportés cette année à ces structures.

Contact : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - com@ardeche.fr



Et puis dans le cadre de la politique jeunesse, la deuxième édition du **budget participatif** commence par le vote lors de cette commission permanente du nouveau règlement. Le processus de vote a été simplifié avec notamment une seule étape de votes ouverte à tous les Ardéchois (17 mai -17 septembre) et une part plus importante (+30%) donnée au vote des jeunes. Plus d'infos à venir !
Pour rappel 300 000 € ont été attribués à 14 projets au titre du budget participatif 2020. Dossiers portés par Laurence Allefresde.

Aménagement et soutien aux territoires

Routes et mobilités

La création d'un **parking de co-voiturage** à hauteur de l'échangeur de Montélimar nord sur l'A7 est très attendue. Nouvelle étape lors de cette commission avec l'approbation de 2 conventions liant les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région et Montélimar Agglomération. Ces conventions précisent les modalités de financement, de construction, d'entretien et d'exploitation du parking.

Face au succès rencontré par le Mastrou dans la vallée du Doux, la SNC Chemin de fer du Vivarais a besoin d'aménager une plateforme d'accueil du public et de stockage de ses locomotives à la **gare de Saint Jean de Muzols**. La cession gratuite d'un terrain propriété du Département va permettre la création de cette plateforme et dans le même temps la création d'une véloroute-voie verte et le désenclavement de certains quartiers résidentiels vers le cœur de la commune.

Ces aménagements sont rendus possibles grâce à la signature d'une convention entre la SNC, Arche Agglo et la commune de Saint Jean de Muzols
Dossiers portés par Maurice Weiss.

Solidarité avec les territoires

Séisme du Teil, les suites : le Département, dans le cadre de son dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux collectivités ayant subi des dommages occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019 vote le versement de 359 000 € pour quatre opérations : travaux de réhabilitation de l'école du centre, reconstruction des murs du cimetière, travaux sur les infrastructures routières et ouvrages d'art et reprise de branchements d'eau potable.

Cadre de vie et développement durable

Le Département s'engage dans la préservation **des espaces naturels sensibles** de son territoire (ENS) : seize au total. Avec les acteurs locaux et dans le cadre des conventions « Ardèche Nature », des projets d'animations des sites et de préservation des milieux sont accompagnés par une aide départementale de près de 102 000 €. Dossier porté par Christine Malfoy

Contact : Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr